

**CONSEIL MUNICIPAL DU
29 MARS 2013**

Procès-verbal

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en Mairie, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET - Maire,
M. Yves PEYRESAUBES, Mme Nelly OLIVE, Mme Corinne BOURDON, M. Paul COURTAS, Mme Karine NEIL - Maires Adjoints,
Mme Gisèle PELLETIER, M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, M. Pierrick GARNIER, M. Pascal LEGENDRE, Mme Brigitte BARDINA, M. Thierry LOPEZ, Mme Catherine PONSOT, Mme Katherine CHARRIERE, Mme Béatrice POUJOIS, Mme Valérie GOURITEN, M. Lucien CAILLOU, Mme Stéphanie BAUVALLET,
Mme Catherine CARRERE, M. Bernard BOULEY, M. Dominique DESLAGE, Mme Jacqueline MORIN, M. Eric CAVERS, Mme Catherine COME, M. Laurent HESSE – Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Gérard MONEYRON (pouvoir à Mme PELLETIER)

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	:	27
Présents	:	26
Absents	:	1
Absents représentés	:	1

VOTANTS : 27

Le quorum étant réuni, la séance du Conseil Municipal est ouverte à vingt heures cinq.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme NEIL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des votants.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour :

Adoption des procès-verbaux des séances du 25 janvier 2013 et du 8 février 2013

DELIBERATIONS

Finances

- 1 - Budget communal : compte de gestion 2012
- 2 - Budget communal : compte administratif 2012
- 3 - Budget communal : affectation du résultat 2012

- 4 - Budget assainissement : compte de gestion 2012
- 5 - Budget assainissement : compte administratif 2012
- 6 - Budget assainissement : affectation du résultat 2012
- 7 - Débat d'Orientations Budgétaires

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 25 JANVIER 2013

Monsieur le Maire sollicite d'éventuelles observations.

Mme CARRERE, absente lors de la séance du 25 janvier 2013, précise qu'elle s'abstiendra sur l'adoption de ce procès-verbal.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2013 est adopté à la majorité par 26 voix pour et 1 abstention.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 8 FEVRIER 2013

Monsieur le Maire sollicite d'éventuelles observations.

Les quatre élus absents lors de la séance déclarent s'abstenir.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 8 février 2013 est adopté à la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions.

DELIBERATIONS

Finances

- 1 - Budget communal : compte de gestion 2012

Présentation : M. le Maire

M. le Maire reprend les principaux éléments du compte de gestion 2012, à savoir :

« Pour la section d'investissement,

- Les recettes sont de 554 529,73 euros,
- Les dépenses s'élèvent à 612 899,93 euros,

Soit un résultat de l'exercice déficitaire de 58 370,20 euros pour la section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement,

- Les recettes s'élèvent à 4 079 634,40 euros,
- Les dépenses représentent 3 791 619,59 euros,

Ce qui représente un excédent de 288 014,81 euros au titre de la section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2012, le total des sections d'investissement et de fonctionnement laisse donc apparaître un résultat de l'exercice excédentaire à hauteur de 229 644,61 euros.

A ce résultat de l'exercice, sont reportés le résultat de clôture de l'exercice précédent, la part affectée à l'investissement en 2012 à hauteur de 64 440,16 euros et le solde des comptes de l'Association Foncière de Remembrement, repris suite à sa dissolution.

Le résultat de clôture de l'exercice 2012 s'élève donc à 835 529,78 euros. »

M. le Maire sollicite l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Mis aux voix, le compte de gestion du budget communal établi par M. le Trésorier pour l'exercice 2012 est adopté à l'unanimité des votants.

2 - Budget communal : compte administratif 2012

Présentation : M. Peyresaubès

M. le Maire se retire pour l'examen du compte administratif et, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne prendra pas part au vote.

M. PEYRESAUBES est désigné à l'unanimité des votants président de séance pour ce point. Il présente les éléments suivants à l'assemblée :

« Le résultat de l'exercice 2012 laisse apparaître au compte administratif un déficit de 58 370,20 euros pour la section d'investissement, et un excédent de 288 014,81 euros pour la section de fonctionnement.

Suite à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) en 2012, un solde d'investissement de 12 767,01 euros et un solde de fonctionnement de 1 003,14 euros ont été intégrés dans les comptes du budget de la commune.

Le résultat de clôture (résultat de l'exercice + résultat des années antérieures) fait donc apparaître un déficit d'investissement de 258 918,98 euros et un excédent de fonctionnement de 1 094 448,76 euros.

Le compte administratif du budget principal est conforme au compte de gestion du Trésorier. »

Mme CARRERE précise qu'en tant que Maire de la commune en 2012, elle ne prendra pas part au vote du compte administratif.

Mis aux voix, le compte administratif de la Commune, établi par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2012, est adopté à l'unanimité des votants par 25 voix pour.

3 - Budget communal : affectation du résultat 2012

Présentation : M. le Maire

L'instruction budgétaire et comptable M 14 prévoit que le Conseil Municipal, après constatation du résultat de Fonctionnement du Compte Administratif de l'année antérieure,

peut affecter ce résultat, en tout ou partie, soit au financement de la section de Fonctionnement, soit au financement de la section d'Investissement.

Les résultats constatés au Compte Administratif pour l'exercice 2012 et présentés en commission des finances réunie le 21 mars 2013, sont les suivants :

- Excédent de la section de Fonctionnement	1 094 448,76 euros
- Déficit de la section d'Investissement	- 258 918,98 euros
- Etat des Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement	- 65 835,98 euros
- Etat des Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement	<u>33 904,18 euros</u>
	803 597,98 euros

M. le Maire remercie chaleureusement les membres de la commission des finances, qui se sont réunis à trois reprises pour des séances très constructives.

Il sollicite d'éventuelles questions sur cette affectation de résultat.

Mme CARRERE demande si ces 803 597,98 euros n'avaient pas déjà été affectés à la section de fonctionnement.

M. le Maire explique qu'il s'agit là de l'affectation de résultat de l'exercice 2012.

Mme CARRERE s'interroge sur la possibilité d'en mettre éventuellement une partie sur la section d'investissement.

M. le Maire explique qu'il propose un suréquilibre en recettes de fonctionnement mais précise que des décisions modificatives pourront intervenir si besoin est.

Concernant les restes à réaliser (RAR), il précise que tout n'a pas été repris, que ce soit en dépenses ou en recettes. Il informe qu'un audit sur le chauffage du complexe sportif a été réalisé et qu'il pourrait à nouveau fonctionner pour un montant d'environ 20 000 euros (au lieu de 75 000 annoncés en 2012). De plus, il indique que l'étude sur la place de l'église n'a pas été validée par l'Architecte des Bâtiments de France et qu'il y a donc lieu d'effectuer un règlement d'un montant de 598 euros (au lieu des 17 000 euros initialement prévus). Il détaille les autres dépenses qui ont été reprises au titre des RAR :

- fenêtres à changer dans les logements des gardiens du complexe,
- travaux de voirie rue de la Grange des Noyers,
- remplacement de poteaux incendie.

Quant aux RAR en recettes, il indique que l'aide issue de la réserve parlementaire de M. MARLIN a été reprise, mais pas la participation pour non réalisation d'aires de stationnement prévue pour un montant de 21 000 euros, car ce montant correspond environ à une place et demie de parking.

Mme CARRERE précise que les 17 000 euros concernant les études pour la place de l'église n'avaient pas été dépensés par la commune, afin de rectifier les attaques qu'elle a subies sur cette étude.

M. le Maire sollicite d'autres remarques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter 803 597,98 euros à la section de fonctionnement à l'unanimité des votants.

4 - Budget assainissement : compte de gestion 2012

Présentation : M. le Maire

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du service Assainissement, établi par Monsieur le Trésorier d'Etampes, pour l'exercice 2012.

M. le Maire présente les principaux éléments du compte de gestion 2012 :

« Les recettes d'investissement s'élèvent à 145 274,35 euros pour un montant de 191 304,59 euros au titre des dépenses d'investissement.

Le résultat de l'exercice 2012 pour la section d'investissement est déficitaire de 46 030,24 euros.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 294 580,26 euros et les dépenses d'exploitation à 310 190,32 euros.

Le résultat de l'exercice 2012 pour la section d'exploitation est déficitaire de 15 610,06 euros.

Pour l'exercice 2012, le total des sections d'investissement et d'exploitation laisse donc apparaître un résultat de l'exercice déficitaire de 61 640,30 euros.

Le résultat de clôture 2012, qui intègre le résultat des exercices précédents, laisse apparaître un solde déficitaire en investissement de 51 799,85 euros et un solde excédentaire d'exploitation de 68 645,85 euros.

Le résultat de clôture des deux sections confondues est donc excédentaire de 16 846 euros. »

Il informe que les restes à réaliser 2012 n'ont pas à être obligatoirement repris sur l'exercice suivant, et que, de plus, une erreur comptable sur le montant des RAR 2012 avait été identifiée et ne pouvait donc pas faire l'objet d'une reprise pour l'exercice 2013.

Mme CARRERE remarque que le budget assainissement n'est pas si alarmant, comme annoncé auparavant.

M. le Maire souligne que le budget 2013 pour le service d'assainissement a été très difficile à réaliser et qu'il sera encore plus difficile pour l'exercice 2014.

M. le Maire sollicite d'éventuelles remarques.

Mis aux voix, le compte de gestion 2012, établi par M. le Trésorier pour le budget assainissement est adopté à l'unanimité des votants.

5 - Budget assainissement : compte administratif 2012

Présentation : M. Peyresaubès

M. le Maire se retire pour l'examen du compte administratif et, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne prendra pas part au vote.

M. PEYRESAUBES est désigné à l'unanimité des votants président de séance pour ce point. Il présente les éléments suivants à l'assemblée :

« Le résultat de l'exercice 2012 laisse apparaître au compte administratif un déficit de 46 030,24 euros pour la section d'investissement, et un déficit de 15 610,06 euros pour la section d'exploitation.

Le résultat de clôture (résultat de l'exercice + résultat des années antérieures) fait apparaître quant à lui un déficit de 51 799,85 euros pour la section d'investissement et un excédent de 68 645,85 euros pour la section d'exploitation.

Le compte administratif du budget assainissement est conforme au compte de gestion du Trésorier. »

Mme CARRERE précise qu'en tant que Maire de la commune en 2012, elle ne prendra pas part au vote du compte administratif.

Mis aux voix, le compte administratif du budget assainissement, établi par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2012, est adopté à l'unanimité des votants par 25 voix pour.

6 - Budget assainissement : affectation du résultat 2012

Présentation : M. le Maire

Les résultats constatés au Compte Administratif, pour l'exercice 2012, sont les suivants :

- Excédent de la section d'Exploitation	68 645,85 euros
- Déficit de la section d'Investissement	- 51 799,85 euros
- Etat des Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement	0 euro
- Etat des Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement	<u>0 euro</u>
	16 846,00 euros

M. le Maire sollicite d'éventuelles questions et soumet l'affectation du résultat au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter 16 846 euros à la section d'exploitation à l'unanimité des votants.

7 - Débat d'Orientations Budgétaires

Présentation : M. le Maire

M. le Maire expose les orientations budgétaires ci-dessous pour l'exercice 2013 :

« La ligne directrice pour la construction budgétaire consiste à préserver les finances de la commune pour être en mesure d'investir sur les projets majeurs indispensables dans les prochaines années, et ce, malgré les baisses de subventions, tout en assurant les axes principaux de 2013, tel l'entretien de la voirie qu'il convient de prévoir régulièrement. Cet équilibre est fondamental pour fournir aux Morignacois les prestations attendues à court terme sans hypothéquer le futur. 2013 est bien une année qui doit s'inscrire dans une perspective à long terme.

Afin de garantir une totale transparence, il sera proposé de voter un suréquilibre de la section de fonctionnement.

1- Budget Général

Endettement

L'endettement de la commune est raisonnable. Les annuités des emprunts sont de l'ordre de 158 000 euros en 2013 et restent quasi constantes dans les 5 prochaines années. Ensuite, une décroissance s'opérera et permettra d'envisager sereinement de nouveaux investissements. Par conséquent, une vigilance particulière est nécessaire et les emprunts ne doivent pas augmenter exagérément dans l'intervalle 2013-2017. En effet, si aucun emprunt supplémentaire n'est souscrit d'ici 2017, la commune verra le montant des annuités baisser de 50 000 euros à partir de 2018. Aucun emprunt supplémentaire n'est prévu en 2013.

Evolution des recettes

Les dotations sont en légère baisse (DGF, compensations TP/TFB/TFNB/TH) : 470 000 euros.

Les Taxes Foncières et d'Habitation sont en légère hausse (1 975 000 euros), en raison de l'augmentation des bases de 1,8 % cette année. Il sera proposé au budget de ne pas augmenter les taux des taxes locales (TH, TFB, TFNB).

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est constante (86 000 euros).

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) reste constant (156 000 euros).

Une incertitude existe sur les montants des droits de mutations et sur la TLE, c'est pourquoi les hypothèses retenues pour le budget sont en cohérence avec les années précédentes.

Toutes les subventions possibles seront demandées en 2013 et de nouveaux dossiers seront préparés pour 2014 et au-delà (DETR, RP...). De plus, il y aura lieu de finaliser des projets entrepris par l'équipe précédente, permettant ainsi de recevoir des subventions en attente de versement. Cela concerne notamment l'installation de deux abribus afin de percevoir une subvention de 27 780 euros.

Enfin, M. Vincent Delahaye a proposé une aide au titre des réserves parlementaires pour effectuer une pose de grillage au Parc de Saint Périer.

Charges de personnel

Le transfert des compétences du périscolaire au 1^{er} janvier 2013 impacte directement les charges de personnel mais aussi les recettes qui étaient jusqu'alors associées. Les charges de personnel qui représentent 2 050 000 euros sont réduites proportionnellement à l'évolution des effectifs, majorées du « glissement vieillesse technicité ». L'attribution de compensation de la CCESE sera donc en baisse car l'effectif de la commune est passé de 85 à 72 agents.

Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont contenues en 2013 et restent inférieures au précédent budget. Des actions sont entreprises pour réduire certains postes tels les contrats de maintenance, la téléphonie, les ordures ménagères (23 000 euros facturés pour 2013).

Action sociale et subventions

Un point particulier est mis sur l'action sociale avec une subvention de 50 000 euros au CCAS soit une hausse de 25% par rapport à 2012. Il est rappelé que le CCAS a son propre budget.

Un soutien important est apporté aux associations morignacoises avec un budget spécifique exceptionnel de plus de 5 000 euros qui sera attribué par la commission fêtes et animations en complément des subventions traditionnelles.

Les subventions aux écoles et à l'Association Morignacoise des Agents Territoriaux seront majorées de 2% par élève et agent.

Projet de nouvelle école

Le projet de la nouvelle école avait été gelé jusqu'au 15 février par la municipalité précédente. Suite à des négociations auprès de l'architecte et des sous-traitants, ce projet est gelé jusqu'à mi-juillet pour 2 raisons : son financement est remis en cause car les subventions sont très inférieures au prévisionnel, et s'élèveraient à 40 % du montant du projet dans le meilleur des cas, et l'adéquation du projet avec l'évolution du nombre d'enfants dans les prochaines années reste à confirmer dans les mois à venir. En effet, une classe a été fermée récemment à l'école A. Daudet et un danger de fermeture de classe subsiste pour les écoles maternelles J. de la fontaine et F.R. de Chateaubriand. S'il n'y a pas assez de jeunes foyers qui s'installent, les classes fermeront les unes après les autres. Le projet d'école précédent comportait 6 classes, dont 5 qui auraient été utilisées immédiatement. Face à ces incertitudes en termes d'effectifs, une étude complémentaire sera menée afin de préciser l'évolution démographique de notre commune. D'autre part, les frais engagés par la commune en phase amont du projet jusqu'à l'Avant Projet Définitif sont importants et le risque de les perdre est significatif. A ce jour, 58 000 euros ont été dépensés en 2012, et 65 000 euros sont en cours de dépense en 2013 pour les études déjà réalisées. Un arrêt du projet induirait un dédit supplémentaire de plus de 14 000 euros. Par conséquent, 80 000 euros sont à provisionner en investissement sur 2013 pour les études déjà réalisées et 10 000 euros sont à prévoir pour une étude complémentaire démographique. Il y a donc un risque de perdre 137 000 euros si le moyen de financement n'est pas trouvé ou si le projet n'évolue pas. Il est rappelé que le coût total du projet sera supérieur à 3 000 000 euros.

Les investissements 2013 se focaliseront sur :

- L'étude complémentaire pour décider du devenir du projet « Ecole du centre bourg » ;
- La poursuite des travaux aux Monceaux (tapis et candélabres) pour la 4^{ème} année consécutive, pour un montant de 134 000 euros. Une 5^{ème} et dernière phase de travaux consistera à rénover la route tout autour de l'école ;
- L'installation de nouveaux candélabres, par exemple, rue du Mississippi et rue du Bas des Roches, qui est dans l'obscurité (7 000 euros) ;
- Les premiers aménagements dans la zone PAVE du centre bourg pour 16 000 euros. ces premiers aménagements consisteront à aménager certains passages protégés en abaissant les trottoirs ;
- La reprise de l'étude de l'aménagement de la rue de la Prairie pour réduire son coût (initialement de 255 000 euros : tapis, trottoirs, enfouissement réseaux). Les travaux seront peut-être réalisés en fin d'année sur les fonds propres et un emprunt pourrait être réalisé l'année prochaine. SFR n'étant toujours pas raccordé sur ce pylône, seuls les loyers d'Orange de 6 000 euros par an sont versés pour l'instant à la commune, en plus du versement initial de 36 000 euros ;
- La participation à l'aménagement de l'entrée de Morigny par la N20 pour 20 000 euros, correspond à un engagement pris il y a longtemps, et ne représente qu'une faible contribution au regard du montant total des travaux ;
- Le début de l'aménagement du parc de Saint Périer d'ici l'été pour un montant de 22 000 euros (zone pique-nique, jeux d'enfants et parcours santé) permettra d'y organiser des manifestations, tout en préservant le cadre. La réfection des 1,6 km de chemins coûterait environ 200 000 euros ;

- La réfection du saut du loup, représentant 200 mètres linéaires, serait réalisée à l'aide de deux contrats d'avenir d'un an, subventionnés à hauteur de 75 % du SMIC ;
- La reprise de l'étude de l'aménagement de la place de l'église pour 10 000 euros, permettra notamment de s'interroger sur la fonction de parking qu'elle occupe actuellement et qui est importante pour les commerçants ;
- La remise en état du chauffage du complexe sportif pour 20 000 euros, précédemment estimée à 75 000 euros HT, soit environ 88 000 euros au total. L'objectif étant que le chauffage et le chauffe eau fonctionnent, le changement des brûleurs et du système de régulation suffirait ;
- Le remplacement des stores de l'école des Monceaux pour 7 000 euros ;
- La réfection des tableaux électriques des écoles pour 10 000 euros, pour raisons de sécurité ;
- La poursuite du « rafraîchissement » de la salle des fêtes en attendant le montage d'un projet de rénovation. La réhabilitation de la salle apparaît comme le meilleur choix étant donné qu'il ne sera pas possible d'investir pour la construction d'une nouvelle salle avant plusieurs années. Les principaux aménagements consisteront à réparer le chauffage, le sol et à réaliser une extension des sanitaires et de la cuisine ;
- L'achat d'un 3^{ème} radar fixe dans le cadre du déploiement de la politique de sécurisation des piétons et cyclistes pour 4 000 euros. La commune disposera ainsi de trois radars qui seront placés rue des Ponts et route d'Auvers, en plus de celui déjà en fonction rue Saint Germain ;
- L'achat de tatamis pour le dojang des Champins pour 4 000 euros, notamment pour des questions de sécurité ;
- L'achat de matériels techniques (épandeur de sel à remplacer, en panne + broyeur avec déport + auto laveuse pour le complexe sportif) pour 23k€;
- L'achat de matériels pour les écoles (machine à laver pour l'école J de la Fontaine et trancheuse à pain pour l'école A. Daudet) pour 5 000 euros ;
- L'aménagement d'un bureau pour les permanences des adjoints, dont les travaux ont déjà été réalisés par les employés communaux ;
- La nouvelle agence postale, qui sera ouverte le 2 avril, derrière la mairie annexe et dont les travaux sont en cours de réalisation, également par les employés communaux. »

M. le Maire souligne à ce propos le professionnalisme et la qualité du travail fourni par les services techniques.

2- Budget Assainissement

M. le Maire poursuit l'exposé des orientations budgétaires :

« L'équilibre budgétaire de la section d'exploitation est délicat (92 000 euros d'amortissement et coûts de fonctionnement élevés). Le curage doit être réalisé idéalement chaque année, mais le fonctionnement reste possible en espaçant les curages tous les 2 ou 3 ans. 5 000 euros sont prévus en règlement des factures d'eau et d'électricité (ces factures ont représenté 12 000 euros sur l'exercice précédent).

Par conséquent, les dépenses de fonctionnement seront limitées au strict minimum. Ainsi, il n'y aura plus de personnel affecté à ce budget à partir du 2^{ème} trimestre 2013, et le nombre de curages annuels sera limité. Les diverses recettes seront suivies :

- Prime AQUEX : cela fait plusieurs années que la commune ne reçoit pas les primes,

- Raccordements à l'égout : il reste à ce jour 38 branchements à encaisser pour les hameaux. En effet, la date butoir pour la réalisation des raccordements est passée depuis janvier et chaque raccordement représente environ 600 euros.

Les annuités pour l'emprunt relatif à la station sont de 10 000 euros et aucun investissement n'est prévu en 2013. »

M. le Maire sollicite l'assemblée pour débattre des orientations proposées.

Mme CARRERE souligne l'aspect complet de cette présentation.

Elle indique qu'elle avait aussi été interpellée par les riverains de la rue du Bas des Roches pour l'installation de candélabres et qu'il s'avère compliqué d'amener l'électricité sur ce secteur qui est géré en lien avec le département.

Concernant la réfection de la rue de la Prairie, elle s'étonne du chiffre de 255 000 euros, qu'elle n'a jamais vu.

De plus, elle attire l'attention sur les aménagements possibles du Parc de Saint Périer qui sont très limités, compte-tenu du site qui est doublement classé : au titre de la protection de la vallée de la Juine et en tant qu'espace naturel sensible. Elle ajoute que le Parc est également à proximité d'un monument historique. Elle conclut par la nécessité de réaliser des études avant de prendre des décisions.

Enfin, elle évoque le chauffage au complexe sportif qui pose problème aux associations depuis au moins deux ans. Elle considère assez limitée l'efficacité de l'entreprise de maintenance et précise que le changement des brûleurs ne semble être qu'une solution à court terme.

En l'absence d'autres remarques, le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21 heures 45.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

B. DIONNET

K. NEIL